



CIRED



Institut Veblen
pour les réformes
économiques

FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

think tank

WORKING PAPER

N°17/13 OCTOBRE 2013 | NOUVELLE PROSPÉRITÉ

Quels enjeux pour la protection sociale dans une économie post-croissance ?

Lucas Chancel, Damien Demailly (Iddri)

LA PROTECTION SOCIALE, PILIER DES ÉTATS-PROVIDENCE

La protection sociale désigne tous les mécanismes de prévoyance collective, permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des « risques sociaux » : vieillesse, santé, chômage, etc. La protection sociale s'est essentiellement développée dans la seconde moitié du xx^e siècle et demeure l'un des principaux piliers de la redistribution en France et en Europe.

À SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE INCHANGÉ, LA CROISSANCE FAIBLE CREUSE LES DÉFICITS

Les décennies à venir pourraient connaître une croissance significativement plus faible que celle des soixante dernières années. Un tel horizon économique pose la question de l'équilibre budgétaire de la protection sociale. À titre d'exemple, avec quelques dixièmes de point de croissance annuelle en moins d'ici à 2030, le déficit annuel du système de retraite français se creuserait de 1,5 point de PIB et les dépenses de santé pourraient atteindre plus d'un tiers du PIB d'ici à 2050.

L'OBLIGATION DE RÉFORMER

Contrairement à la croissance forte, qui autorise dans une certaine mesure l'absence de réforme de la protection sociale, la croissance faible impose des changements pour une meilleure efficacité du système. Dans sa version faible, une plus grande efficacité consisterait à faire la même chose à moindre coût. Cependant, étant donné la forte hausse de la demande de protection sociale, les gains d'efficacité pourraient ne pas suffire. Dans sa version forte, une meilleure efficacité consisterait à refonder plus largement le système (par exemple par le passage d'une médecine curative à une médecine préventive), avec des gains financiers néanmoins incertains. Évidemment, l'option d'une hausse des prélèvements obligatoires ne peut être écartée, même si elle se heurte à la question de l'acceptabilité de l'impôt, elle-même dépendante de l'équité du système de prélèvements et de la qualité du service rendu.

Copyright © 2013 IDDRI

En tant que fondation reconnue d'utilité publique, l'Iddri encourage, sous réserve de citation (référence bibliographique et/ou URL correspondante), la reproduction et la communication de ses contenus, à des fins personnelles, dans le cadre de recherches ou à des fins pédagogiques. Toute utilisation commerciale (en version imprimée ou électronique) est toutefois interdite.

Sauf mention contraire, les opinions, interprétations et conclusions exprimées sont celles de leurs auteurs, et n'engagent pas nécessairement l'Iddri en tant qu'institution.

Citation: Chancel, L., Demainly, D. (2013), *Quels enjeux pour la protection sociale dans une économie post-croissance ?*, Working Papers n°17/13, Iddri, Paris, France, 20 p.



Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la recherche au titre du programme « Investissements d'avenir » portant la référence ANR-10-LABX-01.



Pour toute question sur cette publication,
merci de contacter les auteurs :

Lucas Chancel – lucas.chancel@iddri.org
Damien Demainly – damien.demainly@iddri.org

ISSN 2258-7071

Quels enjeux pour la protection sociale dans une économie post-croissance ?

Lucas Chancel,
Damien Demainly (Iddri)

1. INTRODUCTION ET MESSAGES CLÉS	5
Messages clés - Général	6
Messages clés - Retraites	7
Messages clés - Santé	7
2. QU'EST-CE QUE LA PROTECTION SOCIALE ?	7
Les différents types de prestations sociales	7
Protection sociale et cohésion sociale	9
Les institutions de la protection sociale	9
3. COMMENT LES PRESTATIONS SOCIALES SONT-ELLES FINANCIÉES ?	9
Part des prestations sociales dans le PIB	9
Évolution du solde de la protection sociale	10
Structure du financement de la protection sociale	10
Corrélation entre les assiettes de financement et la conjoncture économique	13
4. LE CAS DU SYSTÈME DES RETRAITES	13
De quoi dépend l'équilibre du système des retraites français ?	13
Pourquoi la croissance compte pour l'équilibre financier du système ?	13
Les évolutions démographiques	14
La croissance compte, mais à quel point ?	14
Le système est plus robuste au chômage qu'à la croissance de la productivité	15
« Retraites » et croissance : les options de réformes	16
5. LE CAS DE L'ASSURANCE MALADIE	16
Le rôle du vieillissement	16
Le progrès médical facteur explicatif de la hausse des dépenses	16
Les dépenses de santé dans le futur	18
La croissance du secteur de la santé est-elle « souhaitable » ?	18
Comment financer cette production et ces dépenses dans un contexte de croissance faible ?	18
RÉFÉRENCES	19

Le séminaire « Croissance et Prospérité », organisé par l’Iddri, en partenariat avec l’OFCE, le Cired, la Fondation Nicolas Hulot et l’Institut Veblen, analyse les enjeux d’une économie post-croissance, qui soit à la fois résiliente face à l’incertitude quant à la productivité et la croissance de long terme et qui « fonctionne » même si la croissance s’avérait très faible, en termes de création d’emplois, de réduction des inégalités, de soutenabilité financière et politique de l’État-providence, etc.

Au cours de la deuxième séance du séminaire, du 12 juin 2013, Brigitte Dormont et Laurent Caussat sont intervenus sur le thème de la protection sociale dans une économie post-croissance. Cet article ne constitue pas un verbatim de la deuxième séance du séminaire, mais dresse une synthèse des discussions, augmentée d’un travail de recherche, ayant pour objectif de faire ressortir les éléments clés du débat et d’esquisser des solutions aux problèmes soulevés.

Laurent Caussat est secrétaire général du Haut-Conseil du financement de la protection sociale. Il est titulaire d’une maîtrise en sciences économiques et ancien élève de l’École nationale de la statistique et de l’administration économique (ENSAE). Il a

été enseignant à l’École de statistiques d’Abidjan (Côte-d’Ivoire), avant de rejoindre l’Insee et d’intégrer différents cabinets ministériels. En 2008, il est nommé directeur du projet « Dépendance et programme de qualité d’efficience » auprès du directeur de la Sécurité sociale. Il a ensuite été sous-directeur des études et des prévisions financières à la direction de la Sécurité sociale.

Brigitte Dormont est membre du Conseil d’analyse économique, professeure d’économie à Paris Sciences et Lettres (PSL)-Université Paris Dauphine et titulaire de la Chaire Santé Dauphine. Elle dirige à Dauphine le Laboratoire d’économie et de gestion des organisations de santé (LEGOS) et est co-directrice du programme « économie publique et redistribution » au Centre pour la recherche économique et ses applications (CEPREMAP). Ses recherches se concentrent sur les politiques publiques en matière de système de santé, avec des évaluations sur données micro-économiques. Brigitte Dormont participe aussi en tant que personnalité qualifiée à plusieurs commissions et conseils scientifiques, dont le Haut-Conseil pour l’avenir de l’assurance maladie, la Commission des comptes de la santé et le Comité d’experts de l’Institut des données de santé.

1. INTRODUCTION ET MESSAGES CLÉS

L'étude de la productivité sur le long terme est sujette à caution pour des raisons statistiques¹. Elle révèle néanmoins, sur plusieurs décennies, une baisse des gains de productivité et donc de la croissance potentielle dans la majorité des pays industrialisés, même en prenant en compte le rattrapage économique que nombre d'entre eux ont connu après la Seconde Guerre mondiale. Oscillants entre 3 % et 9 % pendant les Trente Glorieuses, les taux de croissance sont aujourd'hui inférieurs à 2 % dans la plupart des pays OCDE. Cette baisse a de nombreuses explications, plus ou moins consensuelles (panne de l'innovation, tertiarisation, intensité capitalistique de l'économie, impact du chômage, etc.), et à ces facteurs pourraient s'ajouter dans le futur la raréfaction des ressources naturelles et les politiques de lutte contre la dégradation de l'environnement (Chancel *et al.*, 2013).

Nous sommes aujourd'hui face à une incertitude radicale sur l'avenir de la croissance de long terme. Sera-t-elle, ces prochaines décennies, de 2 % ? De 1 % ? De nouvelles Trente Glorieuses sont-elles devant nous ? Ou le futur est-il à la stagnation du PIB, voire à sa décroissance ? Construire une économie post-croissance, qui soit à la fois résiliente à l'incertitude sur la productivité de long terme et qui « fonctionne » même si la croissance s'avérait très faible, constitue un défi, notamment en matière de fonctionnement et de financement des États-providence et de la protection sociale proposée aux citoyens.

Nous présentons ici dans un premier temps une description rapide du système de protection

sociale en France, puis analysons les conséquences de l'hypothèse de croissance faible dans le cas des retraites et de la santé. Le cas français a évidemment des spécificités, mais les enjeux et options de réformes discutées pourront servir d'éclairage pour d'autres pays développés.

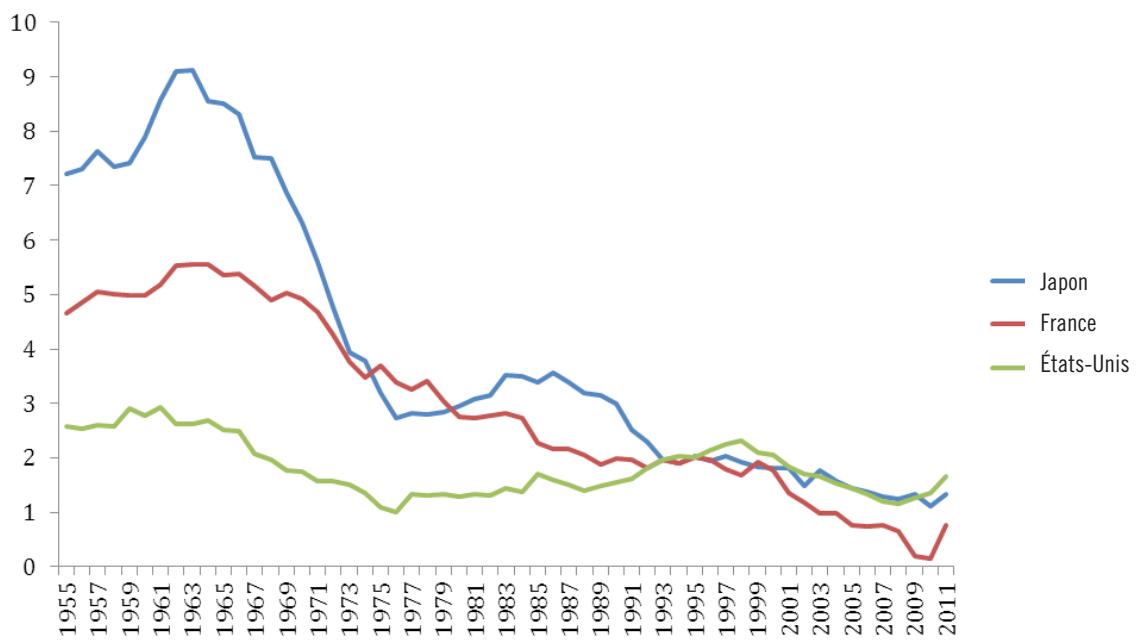
Avant de résumer les principaux enseignements de ce séminaire, deux remarques d'ordre général.

(1) Étant donné l'incertitude radicale sur l'avenir de la croissance, il serait étonnant de vouloir bouleverser du jour au lendemain le système de protection sociale. Des institutions existent en effet, comme le dialogue social, pour adapter le système rapidement aux évolutions effectives de la productivité, ou comme les négociations plus formelles, qui proposent des réformes plus importantes lorsqu'elles sont nécessaires. En nous projetant à long terme, nous voulons nourrir la réflexion sur les grandes transformations qu'impliquent une société post-croissance et sur les outils permettant de gérer l'incertitude radicale sur l'avenir de la croissance.

(2) Par ailleurs, l'hypothèse de croissance très faible ou de stagnation économique des pays industrialisés soulève des questions majeures pour la protection sociale. Par exemple, quelle part de notre activité économique sommes-nous prêts à dédier à la production collective de biens et – surtout – de services ? Les avis divergent, c'est évident, et deux personnes partageant la même analyse sur les pistes de réformes peuvent avoir des conclusions très différentes sur celles qu'il faut mettre en œuvre parce qu'elles ne partagent pas la même vision d'avenir pour nos sociétés. Cet article ne formule pas de vision, s'en tient à l'analyse, mais s'attache à mettre en lumière l'enjeu démocratique en matière de protection sociale en particulier dans une société post-croissance. Le système politique actuel est-il satisfaisant à cet égard ? La question reste ouverte.

¹ Les mesures standard de la productivité intègrent mal les évolutions qualitatives ainsi que les prestations de services publics (cf. Stiglitz *et al.*, 2009).

Figure 1. La baisse des taux de croissance de la production par heure travaillée



Croissance de la productivité horaire, moyenne mobile sur 10 ans.

Source : Conference Board, 2013

Messages clés - Général

- La part de la protection sociale dans le PIB français est passée de 15 % à 30 % entre 1960 et 2012, et la Commission européenne table sur 35 % du PIB à l'horizon 2050 ; ce chiffre dépend néanmoins de l'hypothèse de croissance du PIB. Une croissance plus faible d'un point chaque année induirait une part de la protection sociale de 50 % en 2050.
- L'hypothèse de croissance faible impose des réformes : il faut soit augmenter les prélèvements, soit baisser le coût prestations sociales (en réduisant les services rendus, en les privatisant, ou en trouvant de nouvelles marges d'efficacité).
- En matière de prélèvements obligatoires, les taxes comportementales ou écologiques peuvent constituer des alternatives à l'assiette « travail », et il est nécessaire de rappeler que l'assiette carbone n'est pas prête de disparaître dans les décennies à venir². Par ailleurs, il pourrait sembler intéressant de chercher des assiettes qui dépendent peu de la croissance, afin de ne pas avoir à réajuster le système trop souvent : les revenus du patrimoine sont moins corrélés à la croissance que les autres assiettes, et le stock l'est encore moins.

2. En effet, le pétrole, notamment, continuera à être utilisé pendant de nombreuses décennies en raison de l'inertie des infrastructures de transport, difficiles à renouveler.

- La privatisation n'est pas une option pertinente : la croissance faible est autant un enjeu pour le budget des institutions collectives que pour le pouvoir d'achat des individus, qui devraient alors assumer les décisions difficiles, avec de lourds enjeux d'équité.
- Il est possible de réduire les dépenses en limitant les services rendus : déremboursements d'actes de soin, baisse des pensions alors que la durée de cotisation augmente, avec là encore de forts enjeux d'équité. Et on notera que la réduction des services peut s'associer, de fait, à une privatisation.
- Augmenter l'efficacité du système, c'est fournir le même service à moindre coût. Cela est plus facile à concevoir dans le secteur de la santé, dans lequel le passage d'une logique curative à une logique préventive est prometteur. En matière de retraites, le service prenant la forme du versement de pensions, les marges de manœuvre sont réduites.³

Notons pour conclure que, si des mouvements de pensée mettent en avant la force de la gestion

3. Si on élargit la question des retraites à la totalité de la branche vieillesse, notons les espoirs suscités par les innovations technologiques (par ex. l'évaluation de l'état de santé à domicile et le transfert numérique de l'information à des médecins) et sociales (rapprochement d'établissements pour personnes âgées et pour enfants en bas âge).

« communautaire » des affaires sociales – communauté géographique, associative, amicale, familiale, etc – se substituer à la fois au marché et à « l'Etat »⁴ fait peser des risques sur « l'universalité » du système et sur l'autonomie des individus.

Messages clés - Retraites

- La productivité est un élément essentiel de l'équilibre financier du système de retraite par répartition français. Certes, avec une bonne indexation des pensions sur les gains de productivité et des salaires, et en l'absence de choc démographique, le niveau de croissance de long terme ne perturbe pas l'équilibre du système. Mais dans le monde réel, le niveau de croissance pose problème.
- Une faible variation de la croissance induit une forte déviation par rapport à l'équilibre. Avec seulement 0,3 point de croissance annuelle en moins, le déficit des retraites à long terme s'accroît de 0,5 point de PIB avec un chômage faible (4,5 %) et de 1,5 point avec un chômage plus élevé (7 %).
- Si l'incertitude sur le taux de chômage semble moins cruciale pour l'avenir de retraites que celle sur la productivité à long terme, notons néanmoins qu'elle démultiplie l'impact de faibles gains de productivité.
- La faible productivité oblige à actionner plus vigoureusement les leviers traditionnels : taux de cotisation, durée de cotisation et niveau des pensions.

Messages clés - Santé

- Le secteur de la santé est en forte croissance, en France et dans les pays de l'OCDE. Il est passé de 4 à 11 % dans le PIB français entre 1960 et 2006, principalement en raison du progrès médical, qui bénéficie à toutes les tranches d'âges. Si la croissance de certaines dépenses n'est pas positive – par exemple dans le secteur des antidépresseurs –, elle a en général généré d'importants gains en matière d'allongement de la vie et, plus généralement, de bien-être.
- Dans un pays qui a décidé de gérer en grande partie le secteur de la santé collectivement, notamment pour des raisons d'équité, l'augmentation de son « poids » dans le PIB pose la question de son financement à long terme. En prolongeant les tendances en matière de croissance du revenu et du secteur de la santé, ce dernier représenterait un quart de l'économie en 2050. Avec un

4. En fait ce n'est pas uniquement l'Etat central mais aussi les autorités locales et les partenaires sociaux.

point de croissance en moins, la santé représenterait 10 points de plus.

- La recherche d'une plus grande efficacité du système de santé est nécessaire. Elle peut faire baisser la part du secteur dans le PIB tout autant qu'être un moteur de sa croissance (« effet rebond »). Elle reste néanmoins indispensable à l'acceptabilité d'une hausse éventuelle des prélèvements obligatoires.

2. QU'EST-CE QUE LA PROTECTION SOCIALE ?

La protection sociale désigne tous les mécanismes de prévoyance collective permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des « risques sociaux » : vieillesse, santé, chômage, etc. Elle repose sur des prestations sociales versées directement aux ménages (pension de retraite, allocation chômage, remboursement de frais médicaux, etc.) ou sur des prestations de services sociaux gratuits ou à prix réduit (crèches, hôpitaux).

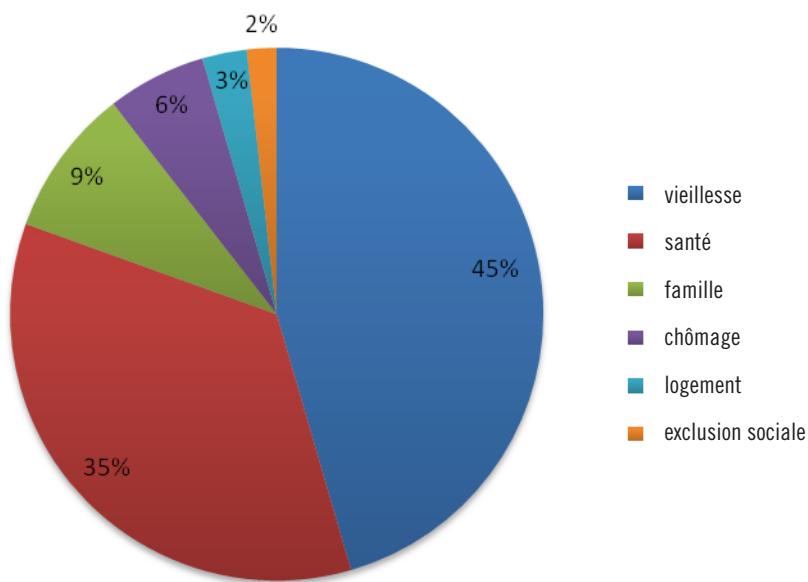
Les différents types de prestations sociales

Les prestations sociales répondent à trois logiques distinctes : une logique de *protection universelle*, qui a vocation à couvrir certains types de dépenses pour tous les individus et ménages (comme les prestations familiales) ; une *logique d'assurance*, réservée aux cotisants et visant à protéger contre un risque (maladie ou chômage par exemple) ; enfin, une *logique d'assistance*, qui vise à prévenir contre certaines formes de pauvreté (comme le revenu de solidarité active).

On distingue six catégories de prestations sociales, correspondant à six types de risque :

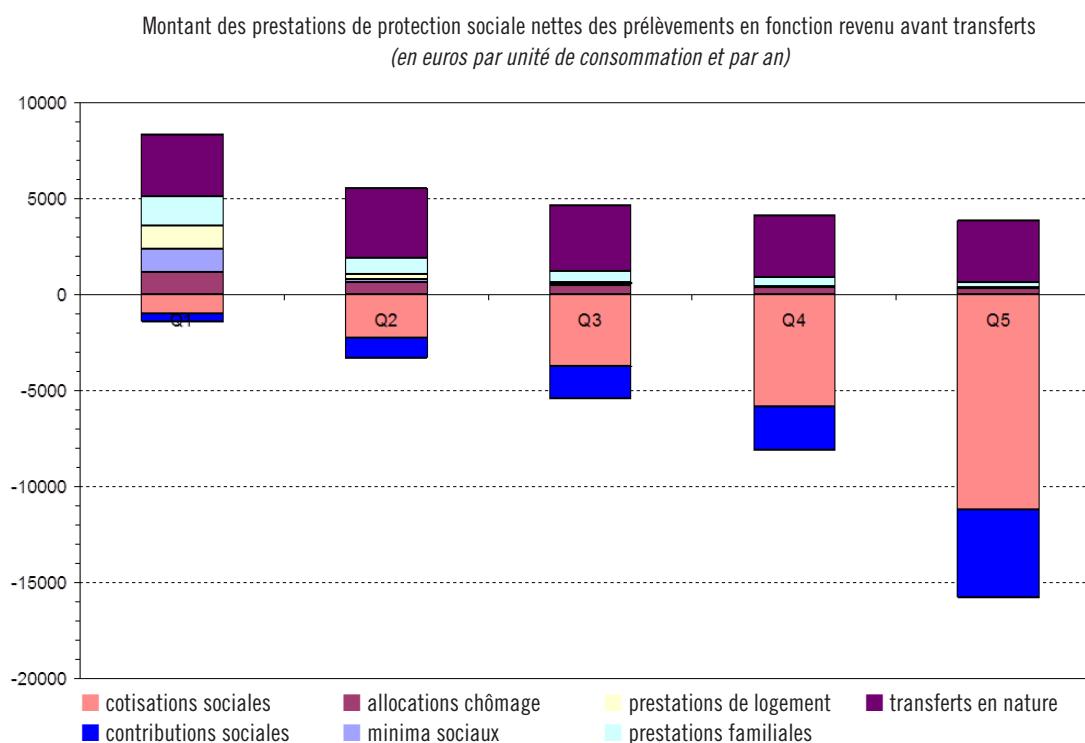
- les prestations vieillesse, qui représentent 45 % des prestations, en raison des dépenses de retraites et dans une moindre mesure des dépenses liées à la dépendance ;
- les prestations santé, qui incluent notamment le remboursement des médicaments et des actes médicaux. Elles représentent 35 % des prestations ;
- les prestations familiales, qui incluent les allocations familiales ou les indemnités pour maternité. Elles représentent 9 % des prestations ;
- les prestations chômage, qui incluent l'indemnisation du chômage et les aides à la réinsertion professionnelle. Elles représentent 6 % des prestations ;
- les prestations logement, qui incluent notamment les aides pour le logement. Elles représentent 3 % des prestations ;

Figure 2. Les prestations sociales en France

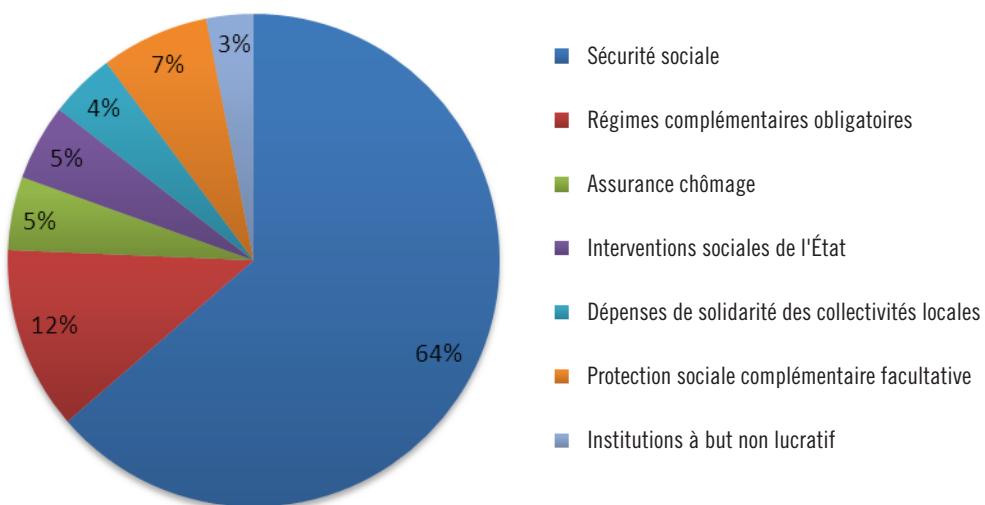


Source : Insee, 2013 (données 2009).

Figure 3. Prestation sociales et inégalités



Source : Cazenave *et al.*, 2011

Figure 4. Les différents régimes de prestations

Source : Insee, 2013 (données 2009)

- les prestations contre l'exclusion sociale, qui se traduisent essentiellement par le RSA. Elles représentent un peu moins de 2 % des prestations.

Protection sociale et cohésion sociale

En plus de prévenir les individus contre différents types de risque, la protection sociale est un important mécanisme de redistribution. L'Insee estime en effet que la protection sociale contribue à hauteur des deux tiers à la redistribution des revenus (contre un tiers pour la fiscalité directe). Les premiers et deux derniers quintiles de la population (les 40 % les plus pauvres) sont bénéficiaires nets de la protection sociale, alors que les quintiles 3, 4 et 5 sont contributeurs nets (figure 3)⁵.

Les institutions de la protection sociale

Il existe plusieurs institutions (ou régimes) qui administrent et octroient les prestations sociales (figure 4). La plus importante d'entre elles est la Sécurité sociale⁶ qui délivre 64 % des prestations. Pour les risques vieillesse, santé et chômage, il existe des régimes complémentaires obligatoires et facultatifs, qui représentent respectivement 12 % et 7 % des prestations. Viennent ensuite l'assurance

chômage (5 %), les interventions sociales de l'État (5 %), les dépenses de solidarité des collectivités locales (4 %) et les institutions à but non lucratif (3 %). Les régimes complémentaires facultatifs et les institutions à but non lucratif relèvent de régimes privés « mutualisés » et représentent 10 % du total des prestations. Les régimes « publics » gèrent 90 % des prestations.

3. COMMENT LES PRESTATIONS SOCIALES SONT-ELLES FINANCIÉES ?

Part des prestations sociales dans le PIB

La part des prestations sociales dans le PIB a doublé depuis 1960, passant de 15 % à 30 % en 2012⁷ (figure 5). Cette progression s'explique surtout par des évolutions démographiques induisant la hausse des dépenses de retraites, l'évolution des pratiques médicales ainsi que la persistance du chômage.

Selon des projections de la Commission européenne⁸, la part des dépenses de protection sociale devrait augmenter moins rapidement pour atteindre 35 % du PIB d'ici à 2050, la plus forte progression tenant toujours aux branches vieillesse (mais plus particulièrement la partie autonomie)

5. Ces transferts ne prennent pas en compte la redistribution des revenus via l'impôt, ni les mécanismes redistributifs à l'œuvre dans les régimes de retraite.

6. La sécurité sociale administre notamment les branches maladie, vieillesse et famille.

7. Soit 19 % du PIB pour les prestations en espèce 11 % pour les prestations en nature et de services sociaux gratuits (Eurostat, 2013 et Insee, 2013).

8. Cf. la présentation de B. Dormont dans le cadre du séminaire.

et santé. Les projections de long terme sont cependant fortement dépendantes des hypothèses de croissance du PIB : une croissance plus faible d'un point induirait une part de la protection sociale de 50 % en 2050⁹.

La hausse des prélèvements – plutôt que de privatiser purement et simplement – qui accompagne les évolutions de ces dernières décennies traduit une préférence pour la « solidarité ». Cela ne doit pas cacher, dernièrement, une baisse des prestations offertes (par exemple la baisse relative des pensions) et la dégradation des conditions dans lesquelles elles sont fournies (par exemple les urgences des hôpitaux publics). Couplées à un déficit chronique depuis 1985, ces évolutions ont « permis » de limiter la hausse des prélèvements obligatoires.

Évolution du solde de la protection sociale

Le solde de la sécurité sociale (2/3 des prestations), en excédent dans les années 1960, est passé progressivement dans le rouge avec l'affaiblissement des taux de croissance (figure 9). Après une période d'excédents de 1960 à 1978, le solde des administrations de sécurité sociale se dégrade pendant les deux crises pétrolières. À partir de 1985, la sécurité sociale enregistre un déficit annuel chronique qui dure jusqu'en 1998, période de retour de la croissance française, tirée notamment par le rebond américain de la fin des années 1990. La crise du début des années 2000 et la baisse du PIB qui s'ensuit est associée à un nouveau déficit de la Sécurité sociale. Après un bref rebond en 2007, le solde redevient négatif lorsque les effets de la crise financière se propagent dans l'économie réelle.

Les diverses réformes de la protection sociale n'ont donc pas permis de rétablir son équilibre financier structurel, la persistance de la croissance faible n'étant pas compensée par une hausse suffisante des prélèvements, souvent perçue comme insoutenable pour l'activité économique. Les gouvernements successifs, ceux qui n'ont pas connu des périodes économiques fastes, ont creusé le déficit dans l'attente du retour d'une croissance plus forte.

9. Cet ordre de grandeur a été calculé avec les hypothèses suivantes : croissance du PIB de 0,7% d'ici à 2050 et croissance des dépenses de santé de 3,5%. Avec une croissance du PIB de 1,7% on retrouverait le chiffre de 35% de la Commission Européenne.

Structure du financement de la protection sociale

Il convient de distinguer les *assiettes de financement*, renseignant sur l'origine des ressources de la protection sociale, des *types de prélèvements*, i.e. les outils utilisés pour prélever ces ressources.

Les principales *assiettes de financement* de la protection sociale sont les revenus du travail (plus de 75 % du financement de la protection sociale en 2010), suivies par les ressources dites « directement liées au PIB » (production des entreprises et revenus de l'État, dont ses placements financiers, soit 13 % du financement). Viennent ensuite la consommation, les revenus du patrimoine et les revenus de remplacement (retraites, chômage), respectivement 5%, 3% et 2% (figure 6).

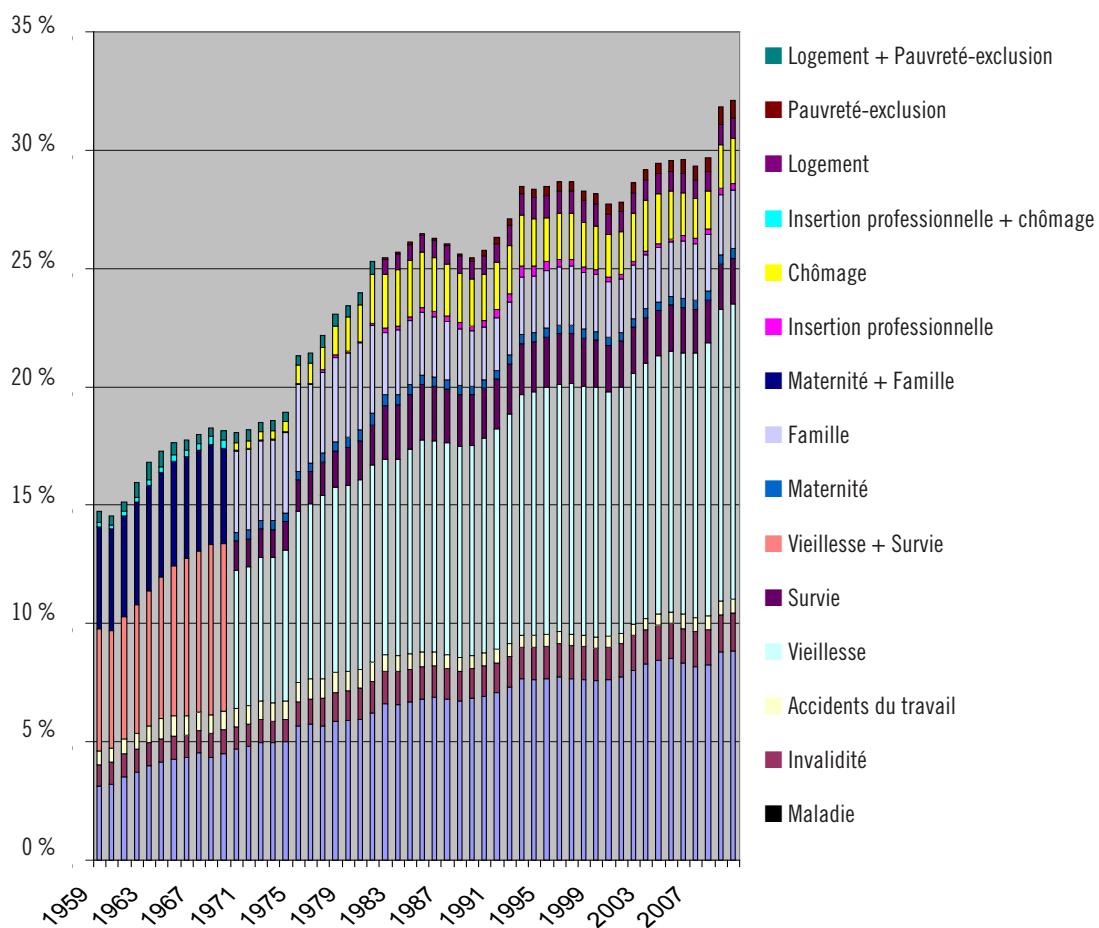
Les outils utilisés pour prélever sur ces assiettes de financement sont, dans l'ordre d'importance, les cotisations sociales (61 % des recettes en 2010), qui pèsent sur les revenus du travail, les impôts et les taxes affectées (23 % des recettes), dont la Contribution sociale généralisée (CSG), qui pèse sur tous types de revenus, ainsi que les contributions publiques de l'État (10 %, figure 7).

En termes d'assiettes de prélèvement, on observe depuis les années 1970 une baisse légère de la part des revenus du travail et des revenus directement liés au PIB. Les revenus du travail contribuaient à hauteur de 80 % au financement de la protection sociale en 1970, 76 % en 2010. Les « ressources directement liées au PIB » sont passées de 20 % en 1970 à 13 % aujourd'hui. Les revenus du patrimoine, les revenus de remplacement et la consommation des ménages sont dès lors mis à contribution.

En termes d'outils de prélèvements, l'évolution est plus marquée. La part des cotisations sociales est passée de 80 % à un peu plus de 60 % entre 1960 et 2010, et les contributions publiques de 18 % à 10 %. Parallèlement, la part des impôts affectés passe de 0 % à 23 % des ressources aujourd'hui. Il y a notamment eu un transfert des cotisations sociales à la charge des employeurs vers la CSG et les taxes comportementales sur les véhicules, le tabac, l'alcool, la publicité pharmaceutique ou les préretraites. La CSG finance aujourd'hui la protection sociale à hauteur de 100 Md€ et les taxes comportementales à hauteur de 50 Md€.

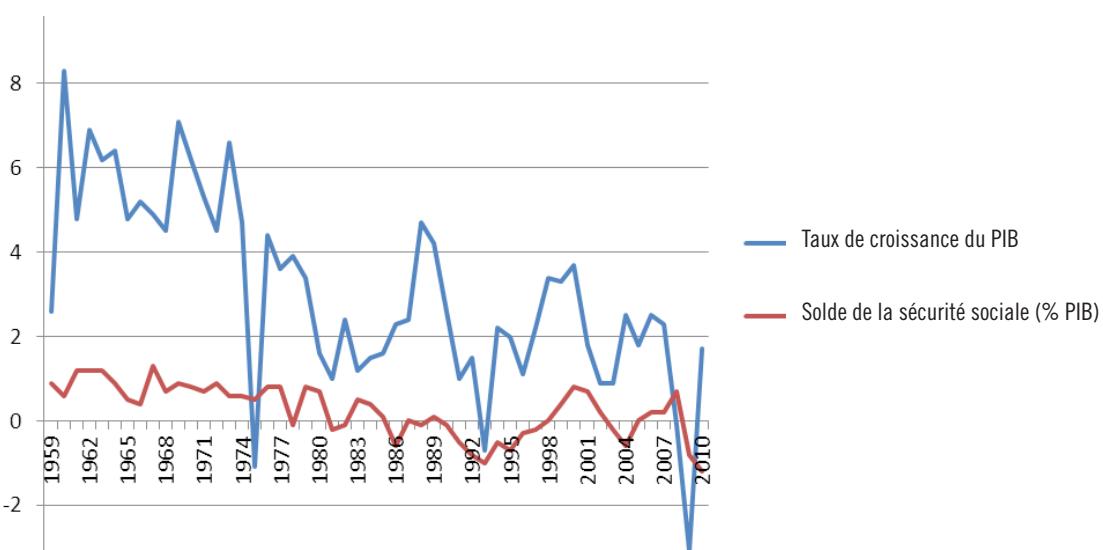
Les outils de prélèvement ont donc beaucoup évolué ces dernières décennies, mais, *in fine*, les assiettes sont restées plus ou moins les mêmes, avec une nette prédominance des revenus du travail. Même la forte baisse des cotisations employeurs n'a pas fondamentalement changé la donne, les outils alternatifs reposant aussi en

Figure 5. Évolution des prestations sociales en % du PIB



Source : DREES, 2013

Figure 6. Structure des ressources de la protection sociale par assiette



Source : DREES-CPS

Figure 7. Structure des ressources de la protection sociale par type de prélèvement

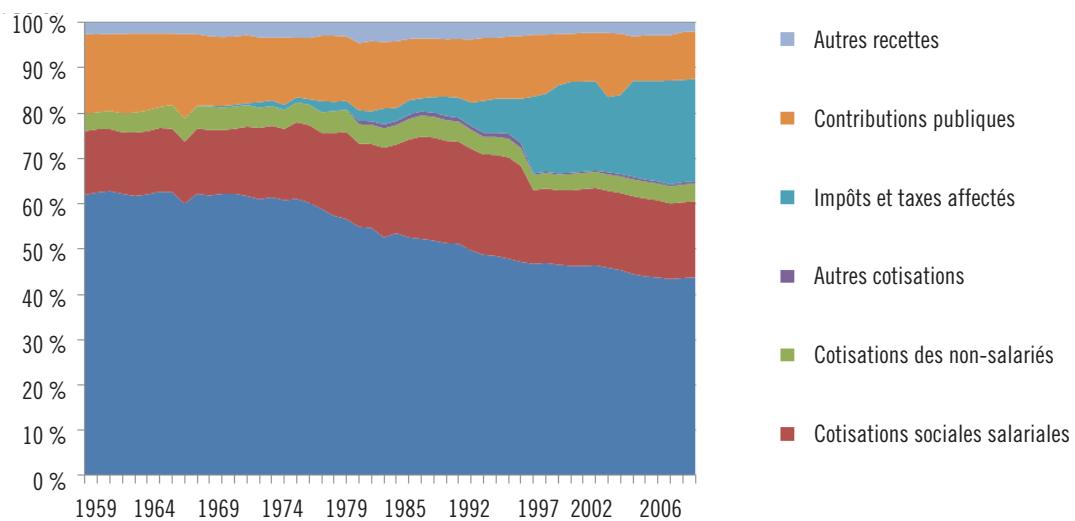
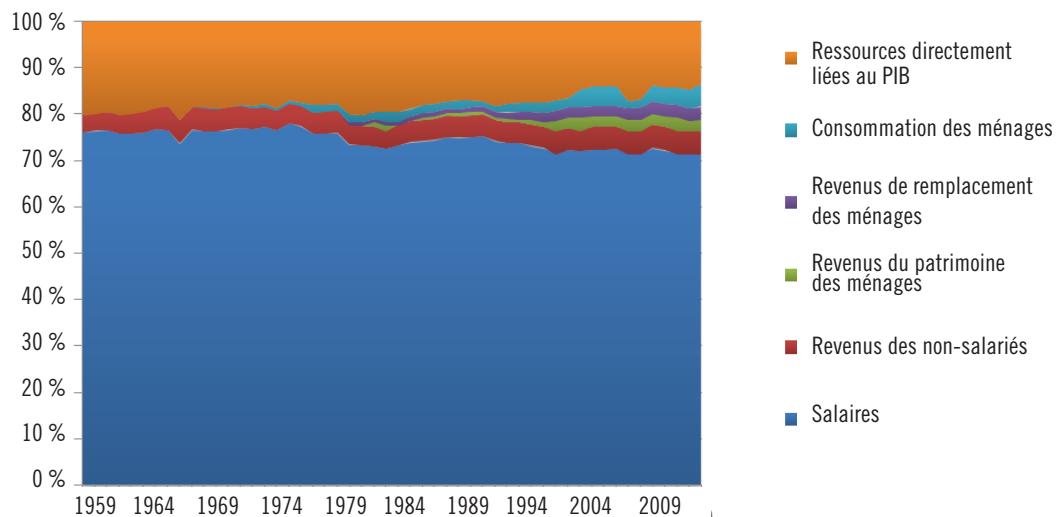


Figure 8. Sensibilité des assiettes de financement à la conjoncture économique



partie sur les revenus du travail. Si l'objectif était d'alléger les prélèvements sur le travail, il n'est que partiellement rempli ; s'il était de trouver des assiettes moins dépendantes de la croissance, nous allons voir que là aussi ce n'est pas un succès

Corrélation entre les assiettes de financement et la conjoncture économique

Les assiettes de financement de la protection sociale sont plus ou moins sensibles à la conjoncture économique à court terme. L'assiette salariale l'est très fortement et il en va de même pour la consommation des ménages. Les assiettes liées aux revenus du patrimoine, et dans une moindre mesure aux revenus de remplacement, sont relativement moins corrélées (figure 8). Le stock de patrimoine dépend peu de la conjoncture. A long terme, les corrélations se renforcent.

Tableau 1. Sensibilité des assiettes de financement à la conjoncture économique

Assiette	Coefficient de corrélation entre les taux de croissance annuels des assiettes et du PIB sur la période 1959-1960
Consommation des ménages	97 %
Salaires	96 %
Revenus de remplacement	85 %
Revenus non-salariés	80 %
Revenus du patrimoine des ménages	73 %

Source : DREES, 2011

Les deux sections suivantes vont traiter les cas particuliers des systèmes de retraite et de systèmes de santé, les deux plus importants en termes de volume des dépenses. Nous nous demandons pourquoi et dans quelle mesure ils dépendent de la croissance de long terme, i.e. quelles seraient les conséquences d'une croissance structurellement faible à système inchangé, et quelles sont les pistes de réforme pour s'adapter à une telle perspective.

4. LE CAS DU SYSTEME DES RETRAITES

De quoi dépend l'équilibre du système des retraites français ?

En France, les pensions des retraités sont principalement financées par les salaires des actifs d'aujourd'hui. Il s'agit d'un système de retraite par répartition, qui repose sur le principe d'une

solidarité entre générations, par opposition à un régime dit de capitalisation. Dans un régime de retraites par capitalisation, les actifs d'aujourd'hui épargnent une partie de leur revenu, qu'ils placent pour en tirer les fruits demain. La plupart des régimes de retraites européens comportent une dose de répartition et une dose de capitalisation. L'Allemagne, la Suède, l'Italie ou l'Espagne ont introduit une retraite par capitalisation au cours des dernières décennies. En France, le régime par répartition prévaut pour les retraites de bases et pour les complémentaires.

L'équilibre d'un système de retraites par répartition est assuré lorsque l'ensemble des dépenses sont couvertes par les recettes. Les dépenses de retraites dépendent du nombre de retraités et du niveau de leurs pensions. Les ressources dépendent du nombre d'actifs en emploi, de leurs revenus et du taux de cotisation.

$$\begin{aligned} \text{Ressources} &= \text{Dépenses} \\ \text{Nombre de travailleurs} \times \text{Revenu moyen} \\ \text{d'activité} \times \text{Taux de cotisation moyen} &= \text{Pension} \\ \text{moyenne} \times \text{Nombre de retraités} \end{aligned}$$

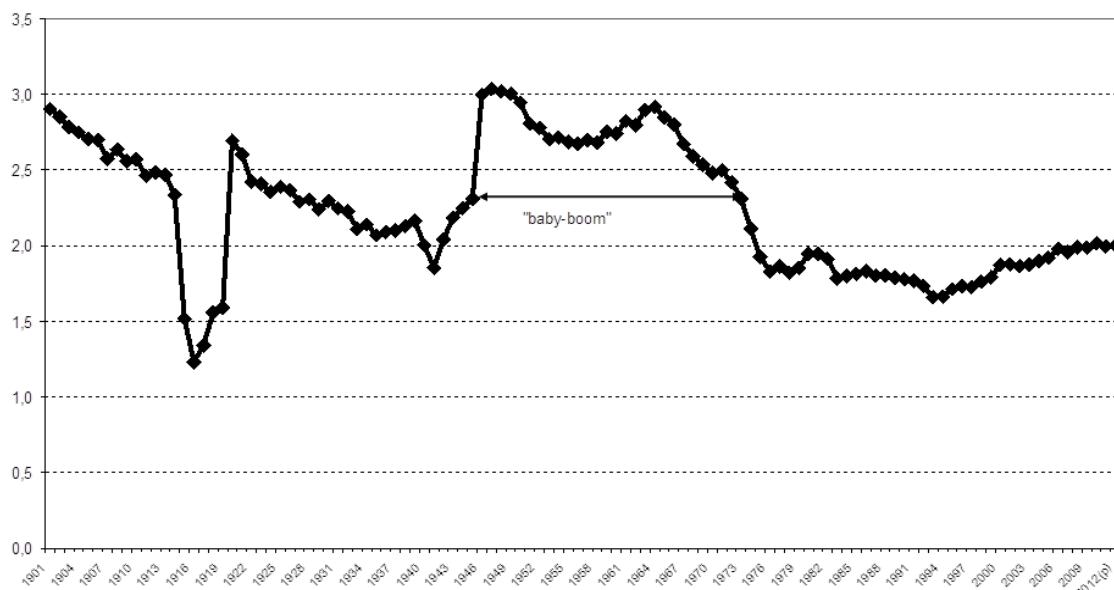
Ainsi, lorsque le nombre de retraités augmente relativement aux travailleurs, il faut pour garantir l'équilibre soit bénéficier d'un accroissement des revenus du travail grâce à la hausse de la productivité, soit jouer sur le levier de l'augmentation du taux de cotisation, soit sur celui de la baisse du niveau des pensions relativement à celui des salaires. Le rapport entre travailleurs et retraités dépend quant à lui de l'évolution démographique du pays (*papy boom*, immigration) et du taux de chômage, et il peut-être modifié en jouant sur le levier de la durée moyenne de cotisation (par la durée de cotisation et l'âge légal de départ à la retraite).

Il convient de mentionner aussi que la pension moyenne évolue au cours du temps. En France, ces pensions sont réévaluées chaque année au rythme de l'inflation, alors qu'elles étaient précédemment indexées sur les salaires des actifs.

Pourquoi la croissance compte pour l'équilibre financier du système ?

Comme évoqué en introduction, nous nous intéressons à l'évolution sur le long terme de la croissance et à la menace d'un « épuisement » des gains de productivité. En quoi cela constitue-t-il un problème pour l'équilibre financier du système de retraites ? Dans une économie où le rapport entre travailleurs et retraités est stable, et où la pension moyenne suit l'évolution du salaire moyen, l'équilibre financier est assuré quelque soient les

Figure 9. Évolution du solde de la sécurité sociale



Source : Sécurité sociale, 2012

gains de productivité. Mais nous ne sommes pas dans une telle économie. Les pensions ne sont pas indexées sur les gains de productivité et le rapport entre travailleurs et retraités évolue sous l'impulsion de transformations démographiques.

Les évolutions démographiques

Les évolutions démographiques modifient le rapport entre le nombre d'actifs (actifs en emploi et actifs au chômage) et de pensionnaires. On peut distinguer deux évolutions distinctes. Dans le cas d'un *choc de fécondité*, il y a d'abord une hausse du ratio des actifs sur les inactifs¹⁰, suivi, quelques décennies plus tard, d'une baisse de ce ratio lorsque les générations du *baby boom* arrivent à l'âge de la retraite. La prévision de la fin d'un épisode de forte fécondité pourrait être accompagnée par la constitution de réserves afin de financer les retraites des futurs retraités. Néanmoins, si un ralentissement des naissances a bien été observé au milieu des années 1970 en France (figure 12), de telles réserves n'ont pas été mises en uvre¹¹. Dans le cas de l'*allongement de l'espérance de vie*, le problème

se pose autrement, la déformation de la structure des âges de la société n'étant pas transitoire mais permanente.

En France, depuis la réforme Balladur de 1993, les pensions sont indexées sur les prix et non sur les salaires (supposés évoluer comme la productivité). Cela permet de réduire les pensions par rapport aux revenus des travailleurs tout en garantissant aux retraités un certain niveau de pouvoir d'achat. Cette mesure visait donc à rétablir l'équilibre financier du système malgré les évolutions démographiques, en baissant le niveau relatif des pensions. Mais son efficacité dépend de la croissance de la productivité : en période de croissance faible, l'écart entre les salaires et les pensions se creuse moins.

La croissance compte, mais à quel point ?

Dans le rapport 2012 du Conseil d'orientation des retraites (COR), tous les scénarios évalués se fondent sur les mêmes hypothèses règlementaires en matière de durée de cotisation, d'indexation des pensions et de taux de cotisation. Ils supposent la mise en uvre des réformes précédentes et l'absence de nouvelle réforme. Ce sont donc les hypothèses sur la productivité et le chômage de long terme qui déterminent l'écart par rapport à l'équilibre. Dans le scénario le plus optimiste (2 % de croissance de la productivité et 4,5 % de chômage à partir de 2020), le ratio « masse des retraites »/PIB passe de 14 % aujourd'hui à moins de 13 % à

10. On négligera ici l'enjeu des transferts versés aux jeunes inactifs ; ces montants sont pourtant aussi importants que les transferts versés par les actifs aux retraités (D'Albis, 2013). Néanmoins, ils transitent surtout par la solidarité familiale.

11. Le gouvernement Jospin a créé le Fonds de réserve des retraites, mais celui-ci a été en partie liquidé par les gouvernements suivants, notamment pour rembourser la dette sociale.

Tableau 2. Chômage et déficit du système de retraites

Année	Déficit du système avec chômage faible (en % du PIB)	Déficit du système avec chômage fort (en % du PIB)	Écart (en p.p.)
2030	2,5 % (16,6 %)	2,9 % (18,6 %)	0,4 % (2,0 p.p.)
2050	2,6 % (17,0 %)	3,0 % (19,1 %)	0,4 % (2,1 p.p.)

En % du PIB (% des dépenses de retraites entre parenthèses)

Tableau 3. Hypothèses de croissance du COR

Document	Année	Croissance de la productivité long terme			Taux de chômage long terme	
		Scénario de référence	Meilleur scénario	Scénario du « pire »	Scénario de référence	Scénario du « pire »
Livre Blanc sur les retraites	1990xx	2,0 %	-	-	-	-
1 ^{er} rapport du COR	2001	1,6 %	2 %	1 %	4,5 %	7 %
3 ^e rapport du COR	2006	1,8 %	2,5 %	1 %	4,5 %	9 %
5 ^e rapport du COR	2007	1,8 %	2 %	1,5 %	4,5 %	7 %
8 ^e rapport du COR	2010	1,8 %	2 %	1,5 %	4,5 %	7 %
11 ^e rapport du COR	2012	1,5 %	2 %	1 %	4,5 %	7 %

Source : Documentation française (1991) et COR (2001, 2006, 2007, 2010, 2012).

long terme (2060) et le système est excédentaire de 0,5 % du PIB. Dans le scénario du « pire », avec une croissance de la productivité de 1 % et un taux de chômage de 7 %, le poids des retraites dans le PIB tend vers les 16 % à long terme et le système est déficitaire à hauteur de 2,9 % du PIB.

Quelle est l'importance de l'hypothèse « croissance de la productivité » ? Notons tous d'abord que c'est avec des hypothèses de croissance relativement optimistes que l'on atteint l'équilibre du système à long terme. Si la croissance de la productivité devait être inférieure à 1,5 %, le système serait déficitaire sur toute la période quelque soit le taux de chômage. Par ailleurs, en comparant les scénarios qui se distinguent seulement par leur productivité, il apparaît que 0,3 point de croissance annuelle de la productivité en moins se traduit par une hausse de un point de la part des retraites dans le PIB¹². L'incertitude sur l'avenir des gains de productivité est plus de l'ordre de 2 points que de 0,3 point, illustrant le rôle clé de la croissance de la productivité pour le système de retraites.

Qu'en est-il de l'impact de l'hypothèse de productivité sur le déficit du système de retraites français ? En comparant les scénarios 2012 du COR, il apparaît que 0,3 point de gain annuel de productivité en moins conduit à un déficit de long terme accru de 0,5 % de PIB dans le cas d'un chômage faible (4,5 %) et de 1,5 % pour un taux de chômage élevé (7 %). Le chômage démultiplie l'impact d'une croissance faible de la productivité.

Il est malheureusement difficile, sur la base des travaux disponibles du COR, de traduire l'impact de la productivité en matière de réforme : de combien faudrait-il augmenter les prélèvements, ou allonger la durée effective de cotisation, ou encore baisser les pensions relativement aux salaires pour « compenser » une baisse de 0,3 point de la croissance de la productivité ?

Le système est plus robuste au chômage qu'à la croissance de la productivité

Nous avons souligné l'importance des hypothèses de croissance de la productivité. Qu'en est-il du taux de chômage ? Selon les prévisions standards, l'impact du taux de chômage sur l'équilibre du système des retraites semble relativement moins fort. Dans le scénario de chômage faible (4,5 % à partir de 2020) du COR en 2010, la prolongation des règles actuelles entraînerait un déficit de 2,6 % du PIB à long terme. Dans le scénario de chômage élevé (7 %), le système des retraites enregistrait un déficit de 3 %. L'impact de la fourchette d'incertitude sur le chômage est donc de l'ordre de 0,4 point de PIB de déficit en plus. Évidemment, la fourchette d'incertitude retenue peut et doit être critiquée, l'hypothèse de persistance d'un chômage de masse autour de 10 % ne pouvant être exclue. L'incertitude sur le taux de chômage se traduit alors plutôt par un déficit plus ou moins accru d'environ 1 point de PIB, soit l'effet d'une baisse des gains de productivité de l'ordre de 0,6 point.

12. Sur la base du COR (2010) et Institut des politiques publiques (2013)

Étant donné l'ampleur de la fourchette sur les avenir possibles de la productivité à long terme, on est tenté d'affirmer que l'incertitude sur la productivité est encore plus cruciale pour le système que celle sur le chômage, ce qui ne veut évidemment pas dire que la lutte contre le chômage n'est pas une priorité, ne serait-ce que pour des raisons sociales.

« Retraites » et croissance : les options de réformes

L'équilibre du système de protection social apparaît particulièrement sensible aux hypothèses sur la croissance de la productivité à long terme. 0,3 point de croissance en moins se traduit par un déficit accru de 0,5 % du PIB à long terme, et doit donc être compensé par une hausse du taux de cotisation moyen, par l'augmentation de la durée effective de cotisation ou par une baisse des pensions des retraités par rapport aux revenus des actifs. Ces options peuvent être ou non mixées, et chacune a ses défauts. L'allongement de la durée de cotisation se heurte à la capacité du système à prendre en compte la pénibilité de certains parcours, ou le fait que, si la durée de vie continue à augmenter, la durée de vie en bonne santé stagne (voire décroît) dans de nombreux pays industrialisés (INSERM/INSEE 2008). La hausse du taux de cotisation réduit le niveau de vie relatif des actifs et renchérit le coût du travail. La baisse des revenus des retraités par rapport à celui des actifs pose également une question d'égalité entre générations.

Alors que le système de retraite doit être progressivement adapté au fur et à mesure que les tendances de la productivité se précisent, en jouant sur les leviers traditionnels, une autre piste d'adaptation consiste à rendre ces leviers aussi « indépendants » que possible de la croissance effective. Ainsi, si l'indexation actuelle des pensions sur les prix permet de les faire baisser par rapport aux salaires en période de forte croissance de la productivité, ce n'est plus le cas si la productivité stagne. On peut alors envisager d'indexer les pensions sur les salaires, mais en instaurant un « facteur diminutif » fixe qui varierait selon les générations ; ce facteur pourrait être la démographie (Blanchet *et al.*, 2013).

5. LE CAS DE L'ASSURANCE MALADIE

Le constat : une augmentation de la part des dépenses de santé par rapport au revenu national

Les quarante dernières années (1970-2010) ont été marquées par un accroissement des dépenses

de santé supérieur à celui du revenu : elles ont augmenté de 7,3 points de pourcentage en part totale du revenu en France. On observe des évolutions similaires en Allemagne, au Royaume-Uni, en Suisse, aux États-Unis et au Japon (Figures 13 et 14). Aujourd'hui, les dépenses de santé représentent entre 8 et 15 % des revenus dans les pays OCDE.

Tableau 4. Évolution de la part des dépenses de santé dans le PIB (1960-2006)

Pays	1960	2006	Variation
France	3,8	11,1	+7,3 %
Allemagne*	6	10,6	+4,6 %
Royaume-Uni	3,9	8,4	+4,5 %
Suisse	4,9	11,3	+6,4 %
Etats-Unis	5,1	15,3	+10,2 %
Japon**	3	8,2	+5,2 %

Source : Éco-santé OCDE, 2008. *Allemagne : 1970-2006 ; **Japon : 1960-2005

Le rôle du vieillissement

L'espérance de vie à la naissance dans les pays industrialisés ne cesse de croître à un rythme soutenu depuis les années 1960. Il est dès lors tentant d'expliquer la hausse des dépenses de santé principalement par celle du nombre de personnes âgées, fortes consommatrices d'actes médicaux.

Cependant, Dormont *et al.* (2006) montrent que le vieillissement de la population explique, au plus, 1/10^e de la croissance des dépenses de santé pour la France ; les dépenses de santé ont en effet augmenté quelle que soit la tranche d'âge considérée. Les évaluations microéconomiques confirment les observations macroéconomiques, par exemple sur les dépenses de médicaments (cf. figure 16). Par ailleurs, l'amélioration de l'état de santé des personnes âgées annulerait même l'impact de l'allongement de la durée de vie, à l'exception des dernières années au cours desquelles l'évolution de leur état de santé s'est détériorée (Dormont, 2009).

Le progrès médical facteur explicatif de la hausse des dépenses

C'est le progrès technique médical qui explique la hausse des dépenses de santé en France. Les avancées en matière d'acte de soin ou de technologies médicales permettent certes de traiter plus efficacement, à moindre coût, certaines pathologies. Mais cela s'accompagne d'une utilisation plus importante de ces traitements. Par ailleurs, les innovations médicales permettent de satisfaire de nouveaux besoins et de traiter des maladies

Figure 10. Dépenses de soins et de biens médicaux en France (% du PIB)

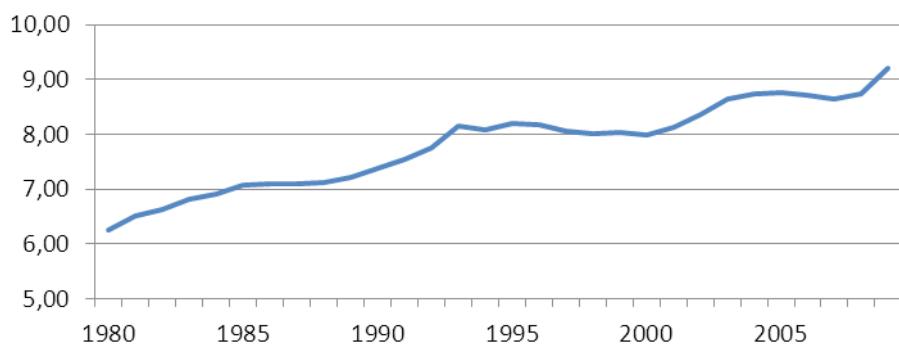
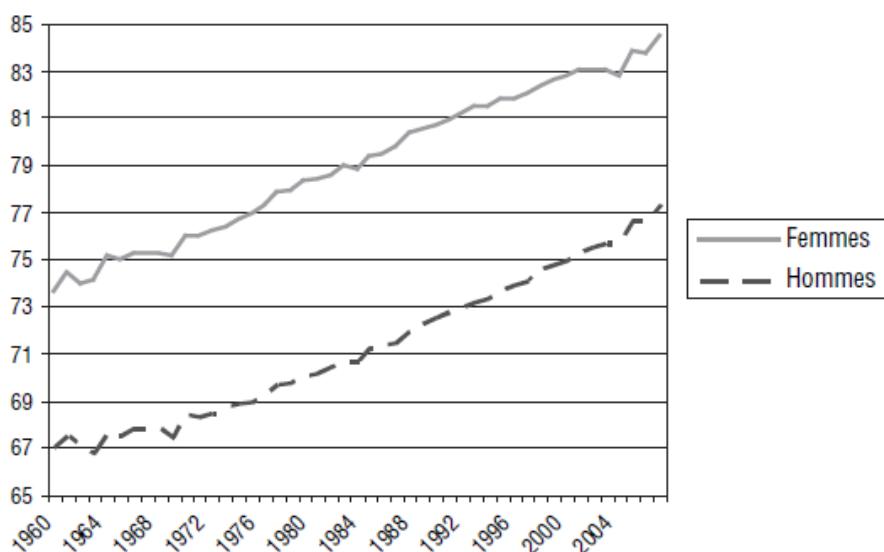
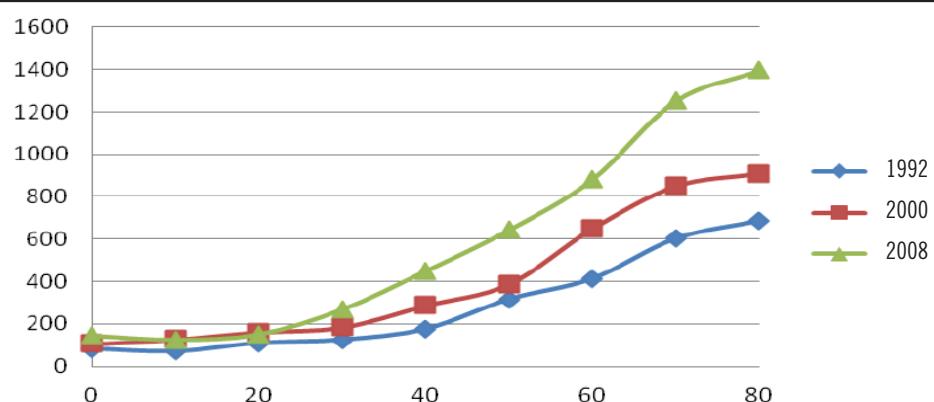


Figure 11. Espérance de vie à la naissance en France



Source : Dormont (2009)

Figure 12. Dépenses de santé (médicaments) selon la classe d'âge en France (1992, 2000 et 2008)



Source : Dormont et Huber (2012)

pour lesquelles on ne disposait jusqu'alors pas de traitement. Au final, au lieu de réduire le coût global des dépenses de santé, le progrès médical induit une progression des dépenses de santé dans le panier de consommation des ménages. On peut citer l'exemple du traitement de la cataracte, pour lequel le coût du traitement n'a pas radicalement baissé au cours des dernières années, mais les résultats étant bien meilleurs que par le passé, la technologie s'est largement diffusée chez les patients.

Les dépenses de santé dans le futur

En prolongeant les tendances en matière de croissance du PIB et des dépenses de santé de ces quarante dernières années (respectivement 2,1 % et 4,2 %), la part des dépenses de santé atteindrait 24 % du revenu en 2050. Avec 1 point de croissance du PIB en moins, cette part serait supérieure de 10 points.

Avant de nous demander si le système de protection sociale peut « gérer » une telle hausse des dépenses de santé dans le revenu, il convient de se demander si cette hausse est « souhaitable ».

La croissance du secteur de la santé est-elle « souhaitable » ?

Afin de répondre à cette question, Murphy et Topel (2006) proposent de faire une analyse coût-bénéfice des dépenses de santé, le bénéfice étant évalué par l'allongement de la durée de vie auquel on confère une valeur économique. En utilisant cette méthodologie, les résultats montrent qu'entre 1970 et 2000, les gains en longévité ont une valeur équivalente à 32 % du PIB chaque année. Cette valeur est très nettement supérieure aux dépenses de santé rapportées au PIB.

Comment financer cette production et ces dépenses dans un contexte de croissance faible ?

Afin de garantir le fonctionnement de l'assurance maladie dans un contexte de croissance faible, plusieurs options – qui ne s'excluent pas entre elles – sont possibles.

La première consiste à accroître les taux de prélevements. Depuis les années 1970, les taux de prélevements obligatoires ont crû pour maintenir le taux de remboursement des dépenses à un niveau constant (environ trois quart des dépenses sont remboursées) : les taux de prélevements sont passés de 3,8 % en 1970 à 6,7 % en 2008.

Une autre option consiste à dé-rembourser de plus en plus de dépenses et à compter sur le secteur privé pour les prendre en charge. Si c'est une solution pour l'équilibre financier du système public de santé, cela revient néanmoins à transférer le poids de la dépense sur les individus avec des implications fortes en matière d'équité, au détriment des plus modestes.

Une troisième option consiste à accroître l'efficacité du système de santé : apporter le même service à moindre coût. Dans sa version faible, cette option consiste à décourager les soins jugés inutiles. À l'heure actuelle, certains médicaments jugés inefficaces continuent à être remboursés à un taux faible mais non nul – de 15 %, et les assurances continuent à couvrir des dépassements d'honoraires excessifs pour ne pas risquer des perdre des clients. Dans sa version forte, l'efficacité du système de santé peut être améliorée en passant d'une logique curative à une logique préventive. Ce changement d'approche concerne aussi bien le milieu médical (médecine préventive) que la lutte contre le stress et la pénibilité physique au travail ou l'exposition aux substances toxiques, la promotion d'une alimentation équilibrée, etc. Il est extrêmement difficile de mesurer *ex ante* l'impact de telles évolutions.■

RÉFÉRENCES

- Blanchet, D., Bozio, A., Rabaté, S. (2013). Réformes structurelles du système de retraite français : simulations exploratoires, Journée d'étude microsimulation, mai 2013, Institut des politiques publiques.
- Blanchet, D. (2013). Retraites, vers l'équilibre en longue période, Note pour l'Institut des politiques publiques.
- Cazenave, D., Duval, J., Eidelman, A., Langumier, F., Vicard, A. (2011). La redistribution, état des lieux depuis 20 ans, http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/fporsoc11h_ve33redis.pdf
- Chancel, L., Demailly, D., Waisman, H., Guivarch, C. (2013, à paraître). Une société post croissance pour le xxi^e siècle. *Iddri, Studies*.
- Conference Board (2013). <http://www.conference-board.org/data/economydatabase/>
- COR (2012). onzième rapport du Conseil d'orientation des retraites, Direction de l'information légale et administrative.
- COR (2010). huitième rapport du Conseil d'orientation des retraites, Direction de l'information légale et administrative.
- COR (2007). quatrième rapport du Conseil d'orientation des retraites, Direction de l'information légale et administrative.
- COR (2006). troisième rapport du Conseil d'orientation des retraites, Direction de l'information légale et administrative.
- COR (2001). premier rapport du Conseil d'orientation des retraites, Direction de l'information légale et administrative.
- D'Albis, H. (2013). présentation lors du séminaire CERI « État-providence et protection sociale », Sciences Po Paris, Juin 2013.
- Documentation Française (1991). Livre blanc sur les retraites, Rapport officiel, Paris.
- Dormont, B. (2009). Les dépenses de santé, une augmentation salutaire ? ed. CEPREMAP.
- Dormont, B., Grignon, M., Huber, H. (2006). Health expenditure growth: reassessing the threat of ageing, *Health Economics*, 15 (9), 2006, p. 947-963.
- Dormont, B. Huber, H. (2012). Vieillissement de la population et croissance des dépenses de santé, Institut Montparnasse.
- DREES (2013). Comptes de la protection sociale, <http://www.drees.sante.gouv.fr/la-protection-sociale-en-france-et-en-europe-en-2011,11154.html>
- DREES (2011). La protection sociale en France et en Europe, Document de travail, <http://www.drees.sante.gouv.fr/la-protection-sociale-en-france-et-en-europe-en-2010,10984.html>
- Eurostat (2013). Dépenses de protection sociale dans l'UE, <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&language=fr&pcode=tps00098>
- Insee (2013). http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEFO4620
- Inserm (2008). Vieillir en bonne santé : de fortes disparités entre les pays européens.
- Murphy, K, Topel, R. (2006). The value of Health and Longevity, *Journal of Political Economy*, vol. 114, n.5.
- Pison, G. (2009). La population en France, Population et sociétés, n°454, mars 2009.
- Sécurité sociale (2012). Les chiffres clefs de la Sécurité sociale http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/2012_chiffres_cles.pdf
- Stiglitz, J., Sen, A., Fitoussi, J.-P., (2009) Rapport de la Commission Stiglitz Sen Fitoussi sur la mesure du progrès économique et social, Paris www.stiglitz-sen-fitoussi.fr

Quels enjeux pour la protection sociale dans une économie post-croissance ?

Lucas Chancel, Damien Demainly (Iddri)

PUBLICATIONS DE L'IDDRRI

- Chancel, L. (2013). « Quel bouclier social-énergétique ? », Iddri, *Working Papers* N°10/13.
- Demainly, D., Verleye, P. (2013). « Les espoirs de la révolution industrielle verte : une perspective historique », Iddri, *Working Papers* N°11/13.
- Sénit, C.-A. (2012). "The politics of carbon taxation in France: preferences, institutions, and ideologies", Iddri, *Working Papers* N°20/12.

Publications disponibles en ligne sur : www.iddri.org



www.iddri.org

Institut de recherche sur les politiques, l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) a pour objectif d'élaborer et de partager des clés d'analyse et de compréhension des enjeux stratégiques du développement durable dans une perspective mondiale. Basé à Paris, l'Iddri accompagne les différents acteurs dans la réflexion sur la gouvernance mondiale des grands problèmes collectifs que sont la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité, la sécurité alimentaire ou l'urbanisation et participe aux travaux sur la redéfinition des trajectoires de développement.

L'Iddri porte une attention toute particulière au développement de réseaux et de partenariats avec les pays émergents et les pays les plus exposés aux risques, de façon à mieux appréhender et partager différentes visions du développement durable et de la gouvernance. Afin de mener à bien son action, l'Iddri s'insère dans un réseau de partenaires issus des secteurs privé, académique, associatif ou public, en France, en Europe et dans le monde.

Institut indépendant, l'Iddri mobilise les moyens et les compétences pour diffuser les idées et les recherches scientifiques les plus pertinentes en amont des négociations et des décisions.

Ses travaux sont structurés transversalement autour de cinq programmes thématiques : gouvernance, climat, biodiversité, fabrique urbaine et agriculture. L'Iddri publie trois collections propres : les *Working Papers* permettent de diffuser dans des délais brefs des textes sous la responsabilité de leurs auteurs ; les *Policy Briefs* font le point sur des questions scientifiques ou en discussion dans les forums internationaux et dressent un état des controverses ; enfin, les *Studies* s'attachent à approfondir une thématique. L'Iddri développe en outre des partenariats scientifiques et éditoriaux, notamment dans le cadre de la publication de *Regards sur la Terre*, fruit d'une collaboration avec l'Agence française de développement, The Energy and Resources Institute et Armand Colin.